



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire Mercredi 14 décembre à 19h00 à la salle communautaire du 771 chemin de la Beauce, au cours de laquelle il procédera à l'avis de motion et au dépôt du projet de Règlement n° 333 concernant la taxation 2023 ainsi que la rémunération du personnel pour l'année 2023.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil porteront sur les points suivants :

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de Règlement n° 333 concernant la taxation 2023 – Avis de motion et dépôt du projet
- 4- Rémunération du personnel – Année 2023 - Adoption
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

Donné à Calixa-Lavallée, ce 1^{er} décembre 2022

Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 1^{er} décembre 2022

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} décembre 2022.

Anne Beauchemin,
Directrice générale et greffière-trésorière